

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Encre à tampon 150 P UV LED
rouge
Mise à jour : 23.09.2020
Date d'édition : 23.09.2020

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Encre à tampon 150 P UV LED
rouge (15050544002040)
Identifiant unique de formulation (UFI): 6GMX-KQ3Q-CYEV-W885

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Encre à tampon industriel

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

Stefan Kupietz GmbH & Co. KG
Chemische Fabrik

Rue : August-Wilhelm-Kühnholz-Str. 9

Code postal/Lieu : 26135 Oldenburg

Téléphone : +49(0)441/20 69 50

Télécopie : +49(0)441 /20 69 520

Contact pour informations : E-Mail: info@kupietz.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre d'urgence de Poison +49-551-19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2 ; H315 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2 ; Provoque une irritation cutanée.
Eye Dam. 1 ; H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1 ; Provoque de graves lésions des yeux.
Skin Sens. 1 ; H317 - Sensibilisation cutanée : Catégorie 1 ; Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 3 ; H335 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Catégorie 3 ; Peut irriter les voies respiratoires.
Aquatic Chronic 2 ; H411 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 2 ; Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Corrosion (GHS05) · Environnement (GHS09) · Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

IBOA ; N°CAS : 5888-33-5

DPGDA ; N°CAS : 57472-68-1

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Encre à tampon 150 P UV LED
rouge
Mise à jour : 23.09.2020
Date d'édition : 23.09.2020

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

Triméthylolpropan, ethoxyliert, verestert mit Acrylsäure ; N°CAS : 28961-43-5
Glyzerin propoxyliert, Ester mit Acrylsäure (> 1 < 6.5 mol PO) ; N°CAS : 52408-84-1

Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 Se laver ... soigneusement après manipulation.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P321 Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.

2.3 Autres dangers

Aucune

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

IBOA ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119957862-25-xxxx ; N°CE : 227-561-6 ; N°CAS : 5888-33-5

Poids : < 30 %
Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H335 Aquatic Chronic 2 ; H411

DPGDA ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119484629-21-XXXX ; N°CE : 260-754-3 ; N°CAS : 57472-68-1

Poids : < 15 %
Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1B ; H317

Triméthylolpropan, ethoxyliert, verestert mit Acrylsäure ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119489900-30-xxxx ; N°CE : 500-066-5 ; N°CAS : 28961-43-5

Poids : < 10 %
Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Sens. 1B ; H317 Eye Irrit. 2 ; H319

Glyzerin propoxyliert, Ester mit Acrylsäure (> 1 < 6.5 mol PO) ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119487948-12 ; N°CE : 500-114-5 ; N°CAS : 52408-84-1

Poids : < 0,5 %
Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Sens. 1B ; H317 Eye Irrit. 2 ; H319

Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

Enlever sans délai les vêtements souillés.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de contact avec la peau

Laver avec de l'eau/du savon et rincer.

Après contact avec les yeux

Rincer avec beaucoup d'eau (15 min.). Appeler un médecin.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Encre à tampon 150 P UV LED
rouge
Mise à jour : 23.09.2020
Date d'édition : 23.09.2020

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

En cas d'ingestion

Boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool , Dioxyde de carbone (CO2) , Poudre d'extinction ou Jet d'eau pulvérisée .

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune

5.3 Conseils aux pompiers

Aucune

5.4 Indications diverses

Dans le cas d'un incendie refroidir avec l'eau les récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En raison de la proportion de solvants organiques, tenir éloigné de toute flamme et bien aérer la pièce. Ne pas inhaler les vapeurs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Absorber avec un matériel absorbant et procéder selon la loi d'élimination des déchets. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Éliminer mécaniquement absorber résidu avec matériel absorbant.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les mesures de sécurité habituelles en matière de manipulation de produits chimiques. N'utiliser que dans des endroits avec aspiration d'air suffisante.

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Ne pas laisser ouverts les récipients.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker au voisinage de produits alimentaires. Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Encre à tampon 150 P UV LED
rouge
Mise à jour : 23.09.2020
Date d'édition : 23.09.2020

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

acides ou alcalines.

Classe de stockage : 10

Classe de stockage (TRGS 510) : 10

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Tenir les récipients étanchement fermés et dans des endroits bien aérés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Utiliser lunettes de protection étanches.

Protection de la peau

Protection des mains

utiliser gants protection de butyle caoutchouc

Protection respiratoire

Appareil de protection respiratoire approprié

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité. Demi-masque (DIN EN 140)
Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: A

Remarques générales

Les précautions usuelles concernant le maniement de produits chimiques sont à observer.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide

Couleur : rouge

Odeur : caractéristique

Caractéristiques en matière de sécurité

État :

Liquide

Point de congélation :

Aucune donnée disponible

**Point initial d'ébullition et
intervalle d'ébullition :** (1013 hPa) >

140 °C

Température de décomposition : >

200 °C

Point éclair : >

61 °C

Brookfield

**Température d'auto-
inflammabilité :**

Aucune donnée disponible

Limite inférieure d'explosivité :

Aucune donnée disponible

Limite supérieure d'explosivité :

Aucune donnée disponible

Pression de la vapeur : (50 °C) <

1100 hPa

Densité : (20 °C) ~

1 g/cm³

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Encre à tampon 150 P UV LED
rouge
Mise à jour : 23.09.2020
Date d'édition : 23.09.2020

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

Test de séparation des solvants : (20 °C)	<	3	%	
Solubilité dans l'eau : (20 °C)		Aucune donnée disponible		
pH :	~	5,1		
log P O/W :		Aucune donnée disponible		
Temps d'écoulement : (20 °C)	~	80	s	DIN gobelet 4 mm
Seuil olfactif :		Aucune donnée disponible		
Densité relative de la vapeur : (20 °C)		Aucune donnée disponible		
Vitesse d'évaporation :		Aucune donnée disponible		
Aérosols inflammables :	Aucune donnée disponible.			
Liquides comburants :	Aucune donnée disponible.			
Propriétés explosives :	Aucune donnée disponible.			

9.2 Autres informations

Les spécifications physiques représentent d. valeurs env. et se réfèrent aux solvants utilisés.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

néant, à l'utilisation appropriée

10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques. En relation avec les acides minéraux et organiques, chlorures d'acides réactions violentes peuvent avoir lieu et CO2 libéré. Formation d'hydrogène possible par humidité/acides/lessives.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50 (IBOA ; N°CAS : 5888-33-5)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	~ 4890 mg/kg
Paramètre :	DL50 (DPGDA ; N°CAS : 57472-68-1)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	~ 4600 mg/kg
Paramètre :	DL50 (Glycerin propoxyliert, Ester mit Acrylsäure (> 1 < 6.5 mol PO) ; N°CAS : 52408-

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Encre à tampon 150 P UV LED
rouge
Mise à jour : 23.09.2020
Date d'édition : 23.09.2020

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

Voie d'exposition : 84-1)
Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : > 2000 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50 (IBOA ; N°CAS : 5888-33-5)

Voie d'exposition : Dermique

Espèce : Lapin

Dose efficace : > 5000 mg/kg

Paramètre : DL50 (DPGDA ; N°CAS : 57472-68-1)

Voie d'exposition : Dermique

Espèce : Lapin

Dose efficace : > 2000 mg/kg

Paramètre : DL50 (Glyzerin propoxyliert, Ester mit Acrylsäure (> 1 < 6.5 mol PO) ; N°CAS : 52408-84-1)

Voie d'exposition : Dermique

Espèce : Lapin

Dose efficace : > 2000 mg/kg

Toxicité inhalatrice aiguë

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

Effet narcotique léger. En cas d'inhalation longues de hautes concentrations, peuvent apparaître: maux de tête, étourdissement, nausée etc.

Corrosion

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Paramètre : Corrosion cutanée/irritation cutanée (IBOA ; N°CAS : 5888-33-5)

Espèce : Lapin

Dose efficace : ~ 1,8

Méthode : OCDE 404

Paramètre : Corrosion cutanée/irritation cutanée (IBOA ; N°CAS : 5888-33-5)

Espèce : Lapin

Dose efficace : 500

Paramètre : Corrosion cutanée/irritation cutanée (DPGDA ; N°CAS : 57472-68-1)

Espèce : Lapin

Dose efficace : 3,4

Méthode : OCDE 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Paramètre : Lésions oculaires graves/irritation oculaire (IBOA ; N°CAS : 5888-33-5)

Espèce : Lapin

Dose efficace : 100

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Paramètre : Sensibilisation cutanée (IBOA ; N°CAS : 5888-33-5)

Espèce : Souris

Résultat : Sensibilisants.

Méthode : OCDE 429

Paramètre : Sensibilisation cutanée (DPGDA ; N°CAS : 57472-68-1)

Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité

Paramètre : Cancerogénité (DPGDA ; N°CAS : 57472-68-1)

Voie d'exposition : Cancerogénité

Résultat : Négatif.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Encre à tampon 150 P UV LED
rouge
Mise à jour : 23.09.2020
Date d'édition : 23.09.2020

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

Mutagenicité sur les cellules germinales

Mutagenicité in vitro

Paramètre : Mutagenicité in vitro (DPGDA ; N°CAS : 57472-68-1)
Voie d'exposition : Étude de toxicité pour la reproduction sur une génération
Résultat : Négatif.

Génotoxicité

Paramètre : Génotoxicité (DPGDA ; N°CAS : 57472-68-1)
Voie d'exposition : Génotoxicité
Résultat : Négatif.

Toxicité pour la reproduction

Effets négatifs sur la toxicité du développement

Paramètre : Étude de toxicité pour la reproduction sur une génération (DPGDA ; N°CAS : 57472-68-1)
Voie d'exposition : Étude de toxicité pour la reproduction sur une génération
Résultat : Négatif.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre : LC50 (IBOA ; N°CAS : 5888-33-5)
Espèce : Brachydanio rerio
Dose efficace : 0,704 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Évaluation : Non nocif pour les poissons jusqu'à la concentration testée.
Méthode : OCDE 203
Paramètre : LC50 (Glyzerin propoxyliert, Ester mit Acrylsäure (> 1 < 6.5 mol PO) ; N°CAS : 52408-84-1)
Espèce : Brachydanio rerio
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : 5,74 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Méthode : OCDE 203

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Paramètre : EC50 (IBOA ; N°CAS : 5888-33-5)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Dose efficace : 1,1 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Évaluation : Non nocif pour les daphnies jusqu'à la concentration testée.
Méthode : OCDE 202
Paramètre : EC50 (DPGDA ; N°CAS : 57472-68-1)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : 22,3 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Paramètre : EC50 (Glyzerin propoxyliert, Ester mit Acrylsäure (> 1 < 6.5 mol PO) ; N°CAS : 52408-84-1)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : 91,4 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Méthode : OCDE 202

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Encre à tampon 150 P UV LED
rouge
Mise à jour : 23.09.2020
Date d'édition : 23.09.2020

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les crustacés

Paramètre : NOEC (IBOA ; N°CAS : 5888-33-5)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Dose efficace : 0,092 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Méthode : OCDE 211

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Paramètre : EC50 (IBOA ; N°CAS : 5888-33-5)
Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata
Dose efficace : 1,98 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Évaluation : Non nocif pour les algues jusqu'à la concentration testé.
Méthode : OCDE 201

Paramètre : ErC50 (Glyzerin propoxyliert, Ester mit Acrylsäure (> 1 < 6.5 mol PO) ; N°CAS : 52408-84-1)
Espèce : Desmodesmus subspicatus
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : 12,2 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Méthode : OCDE 201

Chronique (à long terme) toxicité pour les algues

Paramètre : NOEC (IBOA ; N°CAS : 5888-33-5)
Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata
Dose efficace : 0,405 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Méthode : OCDE 201

12.2 Persistance et dégradabilité

En cas de versement appropriée dans des stations dépuración adaptées, biologiques des défauts ne sont pas à attendre.

Biodégradation

Paramètre : DBO (% de DThO) (IBOA ; N°CAS : 5888-33-5)
Inoculum : Degré de dégradabilité
Taux de décomposition : 72,9 %
Évaluation : Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Méthode : OECD 301D

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Paramètre : Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W) (IBOA ; N°CAS : 5888-33-5)
Valeur : 4,52
Méthode : OCDE 117
Paramètre : Coefficient de partage: n-octanol/eau (Glyzerin propoxyliert, Ester mit Acrylsäure (> 1 < 6.5 mol PO) ; N°CAS : 52408-84-1)
Coefficient de partage: n-octanol/eau
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)
Valeur : 2,52

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Très haute mobilité dans le sol avec une tendance négligeable à l'abandon du sédiment.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Encre à tampon 150 P UV LED
rouge
Mise à jour : 23.09.2020
Date d'édition : 23.09.2020

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

Ne pas jeter dans les égouts ou dans les parages.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer en observant les réglementations administratives.

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Après utilisation conforme

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

- 080111

Informations complémentaires

Les emballages contaminés doivent être vidange sans résidus. Ils peuvent ensuite être recyclés après un nettoyage approprié (Code de déchet 080112 ne contient pas de solvants organiques). Les emballages contaminés doivent être éliminés comme le produit. (Code de déchet 150110)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3

Directives nationales

Classe risque aquatique (WGK)

Classification selon AwSV - Classe : 2 (Présente un danger pour l'eau.)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

03. Composants dangereux · 15. Classe risque aquatique (WGK)

16.2 Abréviations et acronymes

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Encre à tampon 150 P UV LED
rouge
Mise à jour : 23.09.2020
Date d'édition : 23.09.2020

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Voir section 2.1 (classification).

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.